

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRE

REUNION DU MERCREDI 19 AOUT 2026

PV N° 1

Présents : MM. ROBERT, CHANUDET, BERNARD, COLLIN, LALANDE, PETIT-PIERRE.

Absente : Mme LABETOULLE

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appels du District dans les formes réglementaires dans un délai de 10 jours à compter de la date de notification. Les frais de dossier (85 euros) devront être joints.

* EXAMENS DES DOSSIERS

M. POTIER Mehdi (licence n° 2543339971) : *demande de mutation pour le club Dun-Naillat*

La Commission refuse son rattachement au club de Dun-Naillat pour la saison 2026-2027.

Aucun motif de l'article 33 du Statut de l'Arbitre n'est avéré.

M. GIRON Ludovic (licence n° 1109309572) : *demande de mutation pour le club de Valière-St Sulpice les Champs*

La Commission donne un avis favorable.

M. Philippe LALANDE (licence n° 1190370325) : *demande de mutation pour le club de l'US Bétête-Roches*

La Commission décide de son rattachement au club de l'US Bétête-Roches pour la saison 2026-2027.

M. Philippe LALANDE n'a pas pris part à la délibération.

* CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE

L'US St Vaury informe que son muté supplémentaire est rattaché à son équipe 2.

Le Président : Guy ROBERT.

Le Secrétaire de Séance : Didier BERNARD.